

Commune de CHABOTTES

Document

d'Information

Communal sur

les

Risques

Majeurs



Le 20 août 2003

PRESENTATION GENERALE

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document destiné à informer et à sensibiliser la population de la Commune.

Ce dossier récapitule les risques potentiels encourus par la Commune et fait état des mesures prises ou à prendre lors de tels évènements et des services à contacter.

Ce document est diffusé sur toute la Commune de CHABOTTES et il reste disponible en Mairie pour quiconque souhaite en avoir un exemplaire ou simplement le consulter.



OU S'INFORMER ?



➤ Mairie de CHABOTTES :	04-92-50-40-70
➤ Préfecture des Hautes- Alpes Service Interministériel de Défense et de Protection Civile. 32, rue St Ariey - BP 100- 05 011 GAP CEDEX	04-92-40-48-14
➤ Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) BP 1003-05 010 GAP CEDEX	04-92-40-18-00
➤ Direction Départementale de l'Equipement (DDE) 3 place du Champsaur BP98-05 007 GAP CEDEX	04-92-40-35-00
➤ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) 5 rue des Silos BP12 05 008-GAP CEDEX	04-92-51-88-88
➤ Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) 5 rue des Silos-05 000 GAP	04-92-53-61-12
➤ Groupement Départemental de Gendarmerie Caserne Fontreyne BP103-05 007 GAP CEDEX	04-92-40-65-00
➤ Direction Départementale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)- Subdivision des Hautes- Alpes Imm Le Verdun- 33 Bd de la Libération BP185-05 005 GAP CEDEX	04-92-53-99-00
➤ Centre Météorologique Départemental Central Parc 05 100 BRIANCON	04-92-20-60-00
➤ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDAS) Centre Administratif Desmichels BP157-05 004 GAP CEDEX	04-92-52-54-54
➤ Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) Centre Administratif Desmichels	04-92-52-50-99
➤ Service Départemental de l'Office National des Forêts (ONF) 5 rue des Silos BP96- 05 003 GAP CEDEX	04-92-53-87-17
➤ Conseil Général des Hautes- Alpes Hôtel du Département Place St Arnoux BP159-05 008 GAP CEDEX	04-92-40-38-00

INNONDATION

CRUE DE TORRENTS

Description et localisation

Le risque inondation et crue de torrent est générée par :

- Le torrent d'Ancelle qui se situe en limite communale avec Forest Saint Julien et qui concerne les habitants de Pont de Frappe.
- Le torrent des Fangeas qui peut déverser de la boue sur la voirie à leurs intersections.
- Le torrent qui traverse le village et qui, lorsqu'il déborde, peut inonder une maison située à proximité.
- Le torrent qui se situe en limite communale avec Buissard et qui concerne la voirie traversée.
- Débordement du Drac.

Mesures prises

- Le Plan d'Occupation des Sols de la commune prend en compte les risques naturels
- Bulletins d'alarme météorologiques transmis par la Préfecture à la Commune

Secours

- Le plan ORSEC du département (réalisé en mars 1993) permet de déclencher rapidement l'intervention des secours départementaux et extra départementaux si la situation l'impose.
- En présence de nombreuses victimes, le Plan Rouge (planification et organisation des secours médicaux) serait déclenché par le préfet et mis en œuvre par le CODIS.

Se renseigner

Mairie de Chabottes
04/92/50/40/70

Météo France
04/92/20/60/00

S.D.I.S
04/92/40/18/00

D.D.E
04/92/40/35/00

CHUTE DE NEIGE ABONDANTE

Localisation

Le risque concerne l'ensemble de la Commune.

Mesures prises

Le déneigement est effectué par les employés communaux et par les services compétents du Conseil Général en fonction du classement des voies.



Se renseigner

Mairie de Chabottes
04/92/50/40/70

Météo France
04/92/20/60/00

Maison Technique de St Bonnet
04/92/49/08/23

Les bons réflexes

Ne prenez pas la route.

Ne stationnez pas sous les lignes électriques

Ne stationnez pas en bordure d'une maison dont le toit peut décharger

Ne montez pas sur un toit

MOUVEMENT DE TERRAIN

Description :

Ce peut être

- Des affaissements ou effondrements de cavités souterraines.
- Des chutes de pierres et de blocs.
- Des éboulements.
- Des glissements de terrains
- Des coulées de boue dans les pentes instables.

Localisation

La Commune de CHABOTTES est concernée par ce risque au niveau des berges du Torrent d'Ancelle ; une zone sensible serait localisée sur le Nord de la Commune mais à ce jour, aucun évènement majeur n'a été répertorié et aucune évolution de mouvement de terrain n'a été constatée.

Les mesures prises

En cas de danger, les personnes seront directement alertées par la Mairie et les sapeurs-pompiers (porte à porte). Les radios locales relaieront l'information.

FEU DE FORÊT

Description :

Dans les Hautes-Alpes, même si l'aléa « feu de forêt » n'a pas l'ampleur qu'on lui connaît sur le pourtour méditerranéen, il existe deux périodes :

La saison des écoubages (mars - avril)

La saison touristique (juillet - août)

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions est important ; les maisons situées dans des zones boisées ou en bordure peuvent être la proie des flammes.

Dans le département des Hautes-Alpes, sur la période de 1973 à 1994, 480 feux ont détruit 3130 hectares de forêt.

Localisation

Les parties boisées qui longent les rives du DRAC ainsi que les bois communaux sont exposés à ce risque.



Les mesures prises

En cas de danger, les personnes seront directement alertées par la Mairie et les sapeurs-pompiers (porte à porte). Les radios locales relaieront l'information.

Où se renseigner ?

Mairie : 04/92/50/40/70
O.N.F : 04/92/53/87/17
D.D.E : 04/92/40/35/00
S.D.I.S : 04/92/40/18/00

Les bons réflexes :

* Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt

* Ouvrez le portail de votre terrain

* Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur

* Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez les volets

Mettez de l'eau sur les vitres

Rentrez les véhicules dans le garage.

TREMBLEMENT DE TERRE

Localisation

Il n'y a pas de localisation précise sur la Commune.

S'informer :

Mairie : 04/92/50/40/70

Préfecture des Hautes- Alpes : 04/92/40/48/14
(Service de Défense et de Protection Civile):

ACCIDENT

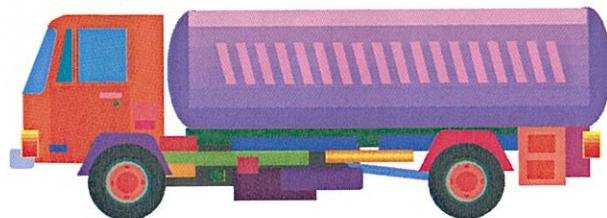
Transport de matières dangereuses

Description :

Livraison de matières dangereuses : Gaz, Fuel, carburants.

Localisation :

Les livreurs empruntent la Route Départementale N°944 (Route d'Orcières).



Mesures prises :

- Intervention des secours (Pompiers)
- Informations en Mairie (04/92/50/40/70) et en Préfecture (04/92/40/48/14)

Les bons gestes :

Enfermez-vous dans un bâtiment

Bouchez les arrivées d'air

Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Ni flamme, ni cigarette

Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.